

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	17 juin 2025
Délibération N°	07
Date de la convocation	6 juin 2025
Objet	7.3.3 Autorisations d'emprunt - Sète - Résidence La Seinchole - Réhabilitation de 150 logements collectifs locatifs - Prêt CDC : 4 260 000 €

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices.

ABSENTS EXCUSES :

Véronique CALUEBA
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Daniel ROBEQUAIN (décédé)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Christophe MORALES (pouvoir à M VINCENT)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Sabine SCHURMANN (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250617-20250617-07-DAF-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Objet : 7.3.3 Autorisations d'emprunt – SETE – Résidence La Seinchole - Réhabilitation de 150 logements collectifs locatifs – Prêt CDC : 4 260 000€

Le 17 juin 2025

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2 et n° AD/170225/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération N°15 du 22 décembre 2020 relative à l'ouverture de l'opération de réhabilitation de 150 logements collectifs locatifs, résidence La Seinchole sur la commune de Sète.

Considérant que pour cette opération, un prêt CDC d'un montant de 4 260 000€ doit être mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce conformément à la lettre d'intention en date du 12 juin 2025.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 4 260 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes

- Caractéristiques : PAM
- Montant : 2 650 000 €
- Indice de référence : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Typologie Gissler : 1A
- Périodicité annuelle
- Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Taux annuel de progressivité : 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
- Garantie : 100% Département de l'Hérault

- Caractéristiques : PAM ECO PRET
- Montant : 1 610 000 €
- Indice de référence : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.25 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Typologie Gissler : 1A
- Périodicité annuelle
- Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Taux annuel de progressivité : 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
- Garantie : 100% Département de l'Hérault

ARTICLE 2 :

Demande pour la durée totale de remboursement de prêt au Conseil Départemental d'accorder sa garantie à l'Office Public de l'Habitat Hérault Logement à hauteur de 100 % sur l'emprunt de la CDC

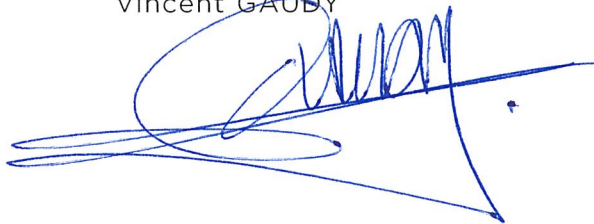
ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION REGIONALE OCCITANIE

Suivi par : **Julien Pelatan**
Tél : **07 84 58 09 35**
Julien.pelatan@caissedesdepots.fr

Dossier : U 152357

HERAULT LOGEMENT
MONSIEUR GILLES DUPONT
DIRECTEUR GENERAL
100 RUE DE L'OASIS
CS 67249
345187 MONTPELLIER CEDEX 4

Montpellier, le 12 juin 2025

**Objet : Lettre d'intention pour une opération de réhabilitation de 150 logements collectifs
locatifs situés Place de la Seinchole à SETE**

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, j'ai le plaisir de vous informer que la Banque des territoires émet un accord de principe sur ce financement et s'engage à réserver un **montant global de prêt de 4 260 000 €** :

- **PAM** : 2 650 000 € pour une durée de 35 ans
- **ECO PRET** : 1 610 000 € pour une durée de 30 ans

Le montage prévisionnel de garantie pour ce prêt est le suivant :

- Conseil départemental de l'Hérault : 100 %

Je vous précise, toutefois, que l'engagement définitif de la Banque des territoires reste subordonné à la transmission des éléments nécessaires à l'instruction de votre demande de prêt.

Restant à votre disposition dans l'accompagnement de votre projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Jacques HALADJIAN
Directeur Territorial